



1102075401

DATE DEPOT : 2011-03-03

NUMERO DE DEPOT : 2011R021160

N° GESTION : 1999B04824

N° SIREN : 308220193

DENOMINATION : FIDUCIAIRE NATIONALE D'EXPERTISE COMPTABLE FNEC

ADRESSE : 26 rue de la Pépinière 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/01/31

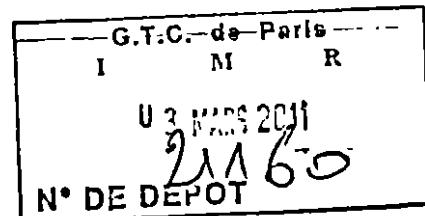
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE

NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

AM 31/11/11 18/11

99134824

## CESSION DE PARTS SOCIALES



Les soussignés :

Monsieur François BOUCHON,  
Demeurant, 104 Quai Blériot 75016 PARIS,

ci-après dénommé "le cédant",

d'une part,

la SARL Audit France Partners, sise 26 rue de la Pépinière 75008 PARIS, au capital de 40.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 415026038 RCS PARIS, représentée par son gérant Monsieur Bruno VAILLANT,

ci-après dénommé "le cessionnaire",

d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit:

il existe une société à responsabilité limitée dénommée Fiduciaire Nationale d'Expertise Comptable, désignées ci-après par FNEC, au capital de 40.000 euros, divisé en 5000 parts de 8 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 26 Rue de la Pépinière 75008 PARIS, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 308220193 RCS Paris. La société FNEC, inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris a pour objet principal l'exercice du commissariat aux comptes.

Le cédant possède cinq cent parts sociales de 8 euros chacune qu'il a acquis au fil du temps auprès des anciens associés

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

### CESSION

Par les présentes, Monsieur François BOUCHON cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, cinq cent parts de 8 euros numérotées de 1 à 500 lui appartenant dans la Société.

Le cessionnaire devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

### PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE SIX MILLE SEPT CENT TREnte SIX EUROS, soit quatre vingt treize euros quarante sept centimes (93,47 euros) par part sociale, que la SARL Audit France Partners a payé à l'instant même à Monsieur François BOUCHON, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

Le détail de la détermination du prix figure en Annexe 1.

## DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare :

- qu'il est né le 6 mai 1943 à Bois Guillaume,
- qu'il est Veuf,
- qu'il est de nationalité française,
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

Le cessionnaire déclare :

- Qu'elle est une société à responsabilité limitée au capital de 40.000euros, divisé en 40.000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 26 Rue de la Pépinière 75008 PARIS, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480090000 RCS Paris.
- Qu'elle a été constituée suivant acte sous seings privés en date à Paris du 9 décembre 1997, enregistré le 10 décembre 1997 au Service des Impôts Paris XVème Necker, bordereau 371 N°2 Folio 10
- Qu'elle est inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de PARIS et que plus des trois quart en nombre et en capital de ses associés sont dans le même cas.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

### AGREEMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-16 du Code de commerce, les associés ont vérifiés que le cessionnaire répondait aux conditions posées par les articles 6 et 10 des statuts

### DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société FNEC est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 5 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

46.736- (23 000 euros x (500/5000) = 44.436 euros



## FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

### FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à Paris  
Le 31 janvier 2011  
En cinq originaux

*Lu et approuvé  
Bon pour une  
part*  
Le cédant (1)

*Lu et approuvé  
Bon pour acceptation de la cession  
D'Alen*  
Le cessionnaire (2)

(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de (nombre en lettres) parts. Bon pour quittance".

(2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession".

|   |             |
|---|-------------|
| Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16         | Ext 1897    |
| Le 25/02/2011 Bordereau n°2011/205 Case n°15        |             |
| Enregistrement : 1 333 €                            | Pénalités : |
| Total liquide : mille trois cent trente-trois euros |             |
| Montant reçu : mille trois cent trente-trois euros  |             |
| L'Agent   |             |

*L'Agent*

## ANNEXE 1

|                   | Client               | Date fin mandat | 2006            |   | 2006 solde renouvellement |                 |
|-------------------|----------------------|-----------------|-----------------|---|---------------------------|-----------------|
| FNEC              | Havas Adv            | 31/12/2005      | 0               | 6 | 0                         | 0               |
| FNEC              | Trentesaux           | 31/12/2005      | 1450            | 6 | 1740                      | 0               |
| FNEC              | France continue      | 31/12/2005      | 5150            | 6 | 6180                      | 0               |
| FNEC              | Arena Communication  | 31/12/2010      | 2500            | 5 | 0                         | 0               |
| FNEC              | HFS                  | 31/12/2010      | 7000            | 6 | 8400                      | 0               |
| FNEC              | Havas 01             | 31/12/2010      | 800             | 5 | 800                       | 0               |
| FNEC              | Performance médicale | 31/12/2010      | 2300            | 5 | 2300                      | 460             |
| FNEC              | MJ Finances          | 31/12/2010      | 4300            | 5 | 4300                      | 0               |
| FNEC              | STNA                 | 31/12/2010      | 6650            | 5 | 6650                      | 1330            |
| FNEC              | Sofima               | 31/12/2010      | 1780            | 5 | 1780                      | 356             |
| FNEC              | Sami                 | 31/12/2009      | 6100            | 4 | 4880                      | 2440            |
| FNEC              | Matipar              | 31/12/2007      | 1780            | 2 | 712                       | 1424            |
| FNEC              | Gymnase              | 31/12/2007      | 1920            | 2 | 768                       | 1536            |
| FNEC              | Merylithe            | 31/12/2007      | 2550            | 2 | 1020                      | 2040            |
| FNEC              | Grande Armée         | 31/12/2007      | 2600            | 2 | 1040                      | 2080            |
| FNEC              | W Design Groupe      | 31/12/2006      | 7800            | 1 | 0                         | 0               |
| FNEC              | Sem/SDPES            | 31/12/2006      | 3900            | 1 | 0                         | 0               |
| FNEC              | Doga                 | 31/12/2006      | 19800           | 1 | 3960                      | 19800           |
| FNEC              | CFEGV                | 31/12/2006      | 1780            | 1 | 356                       | 1780            |
| FNEC              | Csport Voyages       | 31/12/2007      | 3090            | 2 | 1236                      | 0               |
| FNEC              | Has Group            | 31/12/2005      | 0               | 6 | 0                         | 0               |
| <b>total FNEC</b> |                      |                 | <b>83250,00</b> |   | <b>46122,00</b>           | <b>33246,00</b> |

10% CP FNEC 12089,6

résultat 12/2010 14000

QP de résultat 1400

*Bon* *M*